

INSTITUT DE NOTRE-DAME DES MISSIONS

“Petit Historique de nos premières Fondations au Canada.”
 Par une religieuse de Notre-Dame des Missions. Vol. in-8, illustré, 188 pages. Prix: 10 francs, port en plus, à l’Institut de Notre-Dame des Missions, 14, chemin de Montauban, Lyon.

L’Institut de Notre-Dame des Missions, fondé à Fourvière (Lyon) en 1861, exerce aujourd’hui son apostolat aux Indes, au Tonkin, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande. Il compte un millier de religieuses.

Ce volume a été écrit à l’occasion du 25e anniversaire de l’arrivée des premières religieuses de l’Institut sur la terre canadienne en 1898. Il raconte les labours, les épreuves, les sacrifices, les succès des treize couvents fondés dans les diocèses de Saint-Boniface, de Winnipeg et de Régina, où se trouvent actuellement 98 Soeurs professes, dont 46 canadiennes. Les croix de toutes sortes n’ont pas manqué à ces vaillantes missionnaires; elles ont été un gage des bénédicitions célestes et elles donnent un intérêt émouvant à cette publication.



BIBLIOGRAPHIE

Ecrivains et Artistes. — Dans un volume de plus de deux cents pages le Séminaire de Joliette a consigné le souvenir de nombreux anciens élèves qui se sont distingués dans les lettres et les arts. C’est un recueil fort intéressant.

Les Allocations familiales. Solution du problème des familles nombreuses. Publication de l’Ecole sociale populaire, 4260, rue de Bordeaux, Montréal. Prix: 25 sous. — Y aurait-il quelque chose à faire dans notre pays pour soulager les familles nombreuses? Le R. P. Léon Lebel, S. J., vient d’exposer, dans une brochure très substantielle et très intéressante, l’historique de la question, ses divers aspects, les formes que pourrait revêtir sa solution chez nous.



INDULGENCES POUR LA FETE DU CHRIST-ROI

S. S. Pie XI a accordé, pour la consécration qui doit se faire au Sacré-Cœur de Jésus à l’occasion de la Fête du Christ-Roi, les indulgences accordées jadis par Pie X pour le jour même de la fête du Sacré-Cœur: indulgence partielle de sept ans et de sept quarantaines pour l’assistance à l’acte même de la consécration et aux litanies du Sacré-Cœur; indulgence plénière pour la confession et la communion. Cette concession est du 15 février 1927. (A. A. S. 1927, p. 159).